



Succession compte bancaire

Par **frances**, le **10/04/2010** à **00:28**

Bonjour,
après le décès de ma mère , mon frère a continuer de faire fonctionner le compte de ma mère (retraits aux distributeurs,paiements divers avec la carte bleue de ma mère).
quels sont les droits des autres héritiers sur les montants prélevés par mon frère entre le jour du décès et le blocage du compte?

Par **HUDEJU**, le **10/04/2010** à **00:39**

Bonsoir

Déjà , pour bloquer le compte , il suffit d'informer le banquier du décès de votre mère ; Ensuite saisir un notaire pour évaluer la succession et faire les partages suivant les biens existants , produire les relevés bancaires à ce dernier pour en déduire les éventuels prélèvements .